BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 789

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

799 488 267 RCS Lorient.
AR RECEPTIONS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : FRANCE DESHUMIDIFICATION.
Capital : 47700.00 EUR.
Adresse : Zone artisanale Du Mourillon, 56530 Quéven.
Activité : Location de matériel pour manifestation et exposition, location et vente d'éléments de décoration et restauration, location et vente d'appareils de chauffage de climatisation et de déshumidification..
Adresse : Zone artisanale Du Mourillon, 56530 Quéven.
Oppositions : Art. L236-15 du Code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros Siège social : Zone Artisanale Saint-Léonard, rue Ampère 56450 THEIX NOYALO 828 476 218 RCS VANNES ET La société AR RECEPTIONS Société à responsabilité limitée au capital de 47 700 euros Siège social : Zone artisanale le Mourillon, 56530 QUEVEN 799 488 267 RCS LORIENT AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUEVEN du 31 mars 2026 La société ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est Zone Artisanale Saint-Léonard, rue Ampère, 56450 THEIX NOYALO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 828 476 218, et la société AR RECEPTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 47 700 euros, dont le siège social est Zone artisanale ou Zone d'Activité Le Mourillon 56530 QUEVEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 799 488 267, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES par la société AR RECEPTIONS. La société ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES ferait apport à la société AR RECEPTIONS de la totalité de son actif, soit 89 347,70 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 98 698,85 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -9 351,15 euros. La société AR RECEPTIONS détenant la totalité des 300 parts composant le capital social de la société ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES détenues par AR RECEPTIONS un mali de fusion de 30 351,15 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES depuis le 1er octobre 2025 jusqu'au jour de réalisation

définitive de la fusion seraient prises en charge par la société AR RECEPTIONS. La fusion sera réalisée le 30 juin 2026 au plus tard. La société ASSISTANCE RECEPTIONS VANNES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LORIENT et au greffe du tribunal de commerce de VANNES le 20.05.2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..